

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie English](#)

<https://www.cadre21.org/membres/97a1bfb29eff033ffe752c22>

Date d'obtention : 2026-09-08 15:45:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Méthode rapide, coordonnée, bienveillante, efficace.

Accueil - Réception des faits, sécurisé l'élève

Grille Sexto - Analyse, prise d'information selon les questions de la grille, évaluation

Préserver les preuves et limiter la propagation - suivre le protocole (saisie des cellulaires)

Concertation avec les partenaires - Informer le policier scolaire

Suivi - S'assurer d'un suivi avec l'élève ou les élèves impliqués

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

S'assurer de bien prendre son temps selon la situation.

Rassurer l'élève ou les élèves concernés.

Être bienveillant

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Évaluation de la situation ainsi que la gestion de la propagation